



Comment inscrire un-e nouvel-le utilisateur-ric-e à Rezo Pouce ?

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone au 05 82 16 00 12

Par email à inscription@rezopouce.fr



Etape 1

Faire lire la **charte** au-à la futur-e inscrit-e et lui demander de compléter les informations au verso.



Dans le cas d'un-e mineur-e, le-a responsable légal-e doit également signer une **autorisation parentale**.

Etape 2

Pendant ce temps, faire la photocopie d'une pièce d'identité.

Les pièces acceptées sont les suivantes : carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour.



Pour un-e mineur-e, faire une photocopie de la pièce d'identité de l'enfant ET du-de la **responsable légal-e**.

Etape 3

Donner au-à la nouvel-le inscrit-e :

- Le courrier de bienvenue signé par le-a président-e de la collectivité (s'il existe)
- Le Rezo Kit relatant le fonctionnement du dispositif, des conseils, etc.
- Une ou plusieurs **fiches destination** vierges et/ou personnalisées à créer directement depuis le site de Rezo Pouce www.rezopouce.fr

La personne inscrite recevra ensuite sa **carte de membre** et son **macaron** (si-il-elle est conducteur-ric-e) directement à son domicile.

Ces éléments sont envoyés par le service Rezo Pouce de Mobicoop, après réception de la charte et de la photocopie de la pièce d'identité (cf. étape 4).



Attention, il faut s'assurer que la personne note son adresse postale complète pour que son inscription soit finalisée et qu'il puisse recevoir sa carte de membre. Vérifier aussi que la charte soit bien lisible !

Etape 4

Merci de nous retourner la **charte complétée recto-verso** accompagnée de la **photocopie de la pièce d'identité** dans les plus brefs délais : de préférence par email à **inscription@rezopouce.fr**, ou par courrier à l'adresse suivante : **9 Boulevard Louis Sicre, 82100 Castelsarrasin**. Nous pourrons ainsi finaliser les inscriptions et envoyer la carte de membre à l'utilisateur-ric-e.



À noter, après accusé réception de notre part, les éléments constituant l'inscription (charte et photocopie de la pièce d'identité) ne doivent **pas être conservés par la collectivité**.

L'application Mobicoop

Si la personne souhaite utiliser l'application **Mobicoop**, vérifiez qu'elle ait bien fourni une adresse email dans la charte. La personne recevra par email un mot de passe automatique, qui pourra être ensuite modifié. La personne se connectera alors sur l'application mobile Mobicoop ou sur le site mobile **m.mobicoop.fr**.